

Bulletin hebdomadaire canadien

Vol. 26, No 6

10 février 1971

INTÉGRATION DES SERVICES DE SOUTIEN POUR LES OPÉRATIONS À L'ÉTRANGER

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp a annoncé le 19 janvier qu'à compter du 1er avril 1971 le ministère des Affaires extérieures aura la charge des services de soutien à assurer pour la plupart des ministères et organismes de l'État à tous les postes diplomatiques et consulaires, ainsi que dans la plupart des bureaux du Gouvernement fédéral à l'étranger. Cette décision était envisagée dans l'étude Politique étrangère au service des Canadiens comme le moyen le plus efficace d'assurer des services de soutien pour les opérations à l'étranger.

Les services de soutien comprennent l'administration financière et du personnel, la gestion des biens, des fournitures, de l'équipement et du matériel; l'organisation des voyages, les services de bureau, de sténographie et certains services de traduction. Le personnel du nouvel ensemble intégré des services de soutien comprendra environ 2,100 employés du ministère des Affaires extérieures, et environ 1,000 employés d'autres ministères et organismes

SOMMAIRE

Intégration des services de soutien pour
les opérations à l'étranger1
Estimation de la population du Canada 2
La centrale de Churchill Falls3
Colloque itinérants pour infirmières 4
Programme de développement du Maroc 4
Les Forces armées du Canada en 19705
L'aspect économique de la Voie maritime
du Saint-Laurent6
Aide à la Tanzanie7
Les sociétés étrangères en Nouvelle-
Écosse
Simulateur de vol pour la NZélande8

qui seront mutés le 1er avril auprès des Affaires extérieures; il y aura également transfert de ressources budgétaires atteignant près de dix millions de dollars, affectées auparavant à cette fin par ces autres ministères et organismes de l'État. Ce sont les ministères de l'Industrie et du Commerce, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, de la Défense nationale et de la Santé et du Bien-être social qui seront les plus touchés par l'intégration.

L'intégration ne vise pas tous les employés du Gouvernement canadien qui jouent un rôle de soutien dans les opérations à l'étranger. Nous ne jugeons pas pratique d'y faire entrer le personnel employé à l'appui des formations opérationnelles militaires. Les services de soutien des agences tels que l'Énergie atomique du Canada Limitée et des corporations propriétaires (comme Air Canada, Radio-Canada et la Polymer, Limitée) n'entrent pas non plus dans l'integration.

Cette intégration des services de soutien est dirigée par le Comité interministériel sur les relations extérieures (ICER), comité formé de sousministres.

ORGANISATION POUR LES ANNÉES 70

Extrait du document Politique étrangère au service des Canadiens, publié le 25 juin.

'Le Gouvernement aura besoin d'une organisation souple et forte pour réaliser cette politique étrangère renouvelée, car les défis se poseront, les chances s'offriront et les événements se dérouleront plus vite, dans les décennies à venir.

"Les changements se précipitent, d'où la nécessité et l'urgence de planifier et d'exécuter une politique étrangère cohérente axée sur les objectifs nationaux. Il faut donc ériger de nouvelles structures administratives et appliquer de nouvelles techniques de gestion.

' 'Aussi le Gouvernement a-t-il décidé de procéder à une intégration aussi poussée que possible de ses services étrangers. Il croit que cela permet-